

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 13 janvier 2015, les ordonnances nécessaires pour la tenue de l'événement suivant en vertu du « Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) » et du « Règlement d'urbanisme pour l'installation de bannières (01-280, chapitre IV, article 531) » :

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Lieu de réalisation</b>	<b>Date</b>
Randonnée familiale du Parc Angrignon 2015	Parc Angrignon	14 février 2015

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 15 janvier 2015

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement